

# DOSSIER DE CONCERTATION

DU 10 JANVIER AU 5 FÉVRIER 2022



**D**

82 | 1075

**R**

CARREFOUR  
DE L'ARSENAL

RÉALISATION D'UN GIRATOIRE  
ET D'AMÉNAGEMENTS  
SÉCURISÉS POUR LES DIFFÉRENTS  
MODES DE DÉPLACEMENT

## ÉDITO

Acteur clé des déplacements en Isère, le Département agit au quotidien pour votre sécurité sur les routes. Veillant à améliorer, sécuriser et fluidifier vos déplacements, il investit chaque année environ 100 millions d'euros pour assurer la qualité des routes départementales. Le Département anticipe et accompagne également les évolutions de vos besoins en matière de déplacement, en favorisant, à travers ses aménagements, le développement des mobilités douces et partagées.

C'est pourquoi le Département a décidé de sécuriser et de réaménager le carrefour de l'Arsenal situé sur la RD1075 et la RD82, deux axes essentiels pour vos déplacements du quotidien.

L'actuel carrefour pose plusieurs problématiques de sécurité, avec une augmentation des accidents ces dernières années, mais aussi de fluidité aux heures de pointe.

Le Département envisage par conséquent de réaliser un giratoire, en déplaçant légèrement le carrefour et en lui connectant la RD50D. Il souhaite également saisir cette opportunité pour réaliser des aménagements dédiés aux cycles, aux piétons, aux transports en commun et au covoiturage.

Aujourd'hui, ce projet est soumis à la concertation publique dans le but de recueillir vos avis sur ces aménagements dont l'objectif est d'améliorer et sécuriser vos déplacements quotidiens. Vous trouverez une présentation détaillée du projet dans ce dossier.

**Merci par avance de votre implication,**

**Jean-Pierre Barbier,**

Président du Conseil  
départemental de l'Isère



# sommaire

**PARTIE 1**  
**AU CROISEMENT ENTRE  
LA RD1075 ET LA RD82 :  
UN CARREFOUR  
À RÉAMÉNER** ..... 4

**PARTIE 2**  
**UN AMÉNAGEMENT GLOBAL  
AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ,  
DES AMÉNAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
AU SERVICE DES MOBILITÉS ALTERNATIVES**  
..... 6

**PARTIE 3**  
**LA DÉMARCHE  
DE CONCERTATION**  
..... 10



## PARTIE 1 AU CROISEMENT ENTRE LA RD1075 ET LA RD82 : UN CARREFOUR À RÉAMÉNER

*Situé à l'intersection de deux routes départementales à fort trafic, les RD1075 et RD82, le Carrefour de l'Arsenal est structurant pour les déplacements dans ce secteur. Sa configuration existante et son actuelle localisation génèrent des problèmes de fluidité et de sécurité qui se sont accentués au fil des années.*

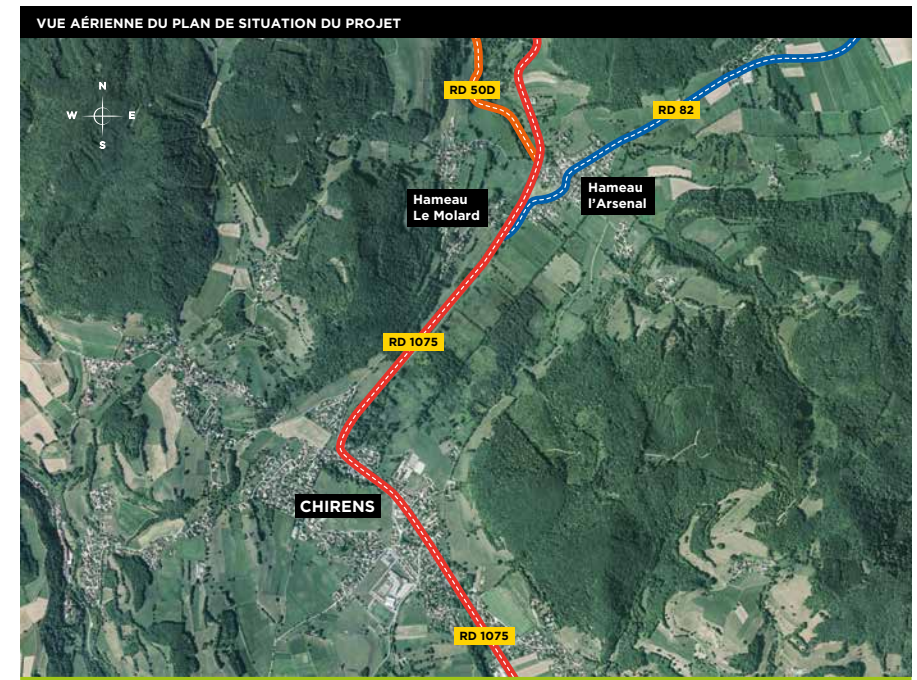
*C'est pourquoi, le Département de l'Isère a décidé de relancer le projet d'aménagement du Carrefour de l'Arsenal, envisagé il y a plusieurs années par l'Etat - avant la décentralisation et le transfert de la compétence route aux Départements.*

*Le projet aujourd'hui soumis à concertation a toutefois évolué pour prendre en compte les besoins et les nouvelles pratiques de déplacements des usagers.*

*En parallèle, le Département poursuit les études relatives au projet de contournement de Chirens qui sera également soumis à la concertation publique dans les prochains mois.*

### Un carrefour stratégique...

Le carrefour de l'Arsenal est situé dans la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, sur la commune de Chirens, à proximité des hameaux l'Arsenal et Le Molard. Il se trouve à la jonction de deux routes départementales (RD) structurantes : la RD1075, classée route d'intérêt régional qui trace un axe Nord-Sud entre Voiron et Grenoble ; et la RD82, route d'intérêt départemental majeur, qui dessert la vallée de la Valdaine. Ces deux itinéraires sont respectivement empruntés chaque jour par 10 000 et 5 000 véhicules en moyenne. Le carrefour qui connecte ces deux RD a donc une vocation stratégique pour les nombreux véhicules y circulant au quotidien (principalement aux heures de pointe du soir et du matin), ainsi que pour les quatre lignes de transport en commun (une ligne régulière de cars, une ligne de transport à la demande et deux lignes de transport scolaire).



### ... qui pose plusieurs problématiques

Les problématiques de sécurité et de fluidité se sont accentuées ces dernières années notamment avec l'augmentation du trafic. Elles sont d'autant plus prégnantes lorsque la circulation est la plus dense. Aux heures de pointe matinales, les difficultés pour effectuer les mouvements de « tourne à gauche » entraînent régulièrement des remontées de file sur la RD82 pouvant atteindre 250 mètres, soit une cinquantaine de véhicules. La configuration du carrefour en « T » ainsi que sa position en plein virage, en bas d'une descente sur la RD1075, expliquent en partie ces problèmes. Par ailleurs, les vitesses pratiquées sur ce secteur, souvent excessives, contribuent à la dangerosité de l'actuel carrefour.

### Un aménagement étudié de longue date

Les problèmes de sécurité et le manque de fluidité du carrefour ont été identifiés depuis plusieurs années. L'État et ses services de la Direction Départementale de l'Équipement, alors gestionnaires des routes départementales, avaient réalisé, au début des années 2000, les premières études techniques, et engagé une concertation en 2006. La décision avait été prise d'aménager un giratoire à 4 branches en remplacement de l'actuel carrefour en « T » et d'y connecter la RD50D, qui dessert la commune de Biliou, au Nord. Avec l'acte II de la décentralisation et la suppression de la DDE, la compétence route a été transférée au Département.

Or, la situation s'est progressivement dégradée avec l'augmentation du trafic. Depuis les 10 dernières années se sont produits 8 accidents corporels dont un mortel en 2015. C'est pourquoi, le Département de l'Isère a décidé de relancer le projet de sécurisation de ce carrefour.

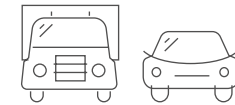
## Quels objectifs ?

**Le projet présenté aujourd'hui en concertation poursuit trois principaux objectifs :**

- 1. fluidifier l'intersection**, en particulier lors des heures de pointe du matin et du soir ;
- 2. sécuriser le carrefour** grâce à un aménagement plus adapté incitant les usagers de la route à réduire leur vitesse ;
- 3. permettre des alternatives à la voiture individuelle** grâce aux aménagements favorisant le covoiturage, l'utilisation et le développement des transports en commun et des modes actifs.

### Un projet adapté aux différents modes de déplacements

Pour prendre en considération les évolutions des attentes et pratiques en termes de déplacements, le projet a évolué. Il conserve le socle initial - aménager le carrefour en giratoire à quatre branches - mais prévoit aussi des aménagements dédiés aux cycles, aux piétons et aux transports en commun, ainsi qu'une ligne d'autostop organisée. Afin de favoriser les alternatives à l'autosolisme, le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) a prévu d'aménager, avec l'appui financier du Département de l'Isère, à proximité immédiate du carrefour de l'Arsenal un parking de covoiturage et de rabattement vers les lignes de transport en commun. Ces ouvrages sont fortement imbriqués. Aussi, afin d'optimiser leurs modalités de réalisation et leurs coûts, la maîtrise d'ouvrage du parking relais est portée par le Département de l'Isère.



**RD1075 :**

**10 000**

VÉHICULES EN MOYENNE  
PAR JOUR

**RD82 :**

**5 000**

VÉHICULES EN MOYENNE  
PAR JOUR



## PARTIE 2

# UN AMENAGEMENT GLOBAL AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ, DES AMENAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES AU SERVICE DES MOBILITÉS ACTIVES ET PARTAGÉES

*L'actuel carrefour en « T » sera remplacé par un giratoire à quatre branches, permettant ainsi de lui relier la RD50D. Outre cette infrastructure, socle du projet, d'autres sont venues enrichir le programme initial : création d'un parking relais de 60 places et aménagements pour les transports en commun, les piétons, les vélos, les pratiques d'autopartage. L'avancement des études permet de présenter aujourd'hui un projet global ainsi que les mesures prises pour l'intégrer au mieux à son environnement.*

## 1. Le projet d'aménagement proposé

### Un giratoire à quatre branches

L'élément central du projet consiste à aménager une infrastructure routière pour remplacer l'actuel carrefour en « T ». Il s'agit d'un carrefour giratoire à quatre branches, situé à 250 mètres au Nord de l'actuel carrefour. Cette localisation permet notamment de connecter la RD50D au futur giratoire. L'ancien carrefour sera supprimé, ce qui permettra de transformer en impasse la portion de route qui dessert l'intersection actuelle.

### Un parking relais

Pour faciliter le rabattement vers les lignes de transport en commun, un parking relais d'une capacité de 60 places est intégré au projet. Situé à proximité immédiate du giratoire, le long de la RD82, il prévoit :

- des places de stationnement perméables en dalles alvéolées gravillonnées ;
- des consignes à vélos ;
- des cheminements piétons éclairés ;
- des barres de gabarit, des poubelles ainsi que la possibilité d'installer une vidéosurveillance.



UN PARKING  
RELAIS DE

60

PLACES

### Des aménagements pour les vélos

Sur le périmètre du projet, des aménagements sont prévus pour les cyclistes. Pour faciliter les déplacements Nord-Sud sur l'itinéraire reliant le lac de Paladru à la Vallée de la Valdaine, des bandes cyclables seront aménagées dans les deux sens de circulation le long de la RD50D et de la RD82 jusqu'à la route du Touvat. Dans le sens Est-Ouest, le trafic important et la forte proportion de poids lourds qui empruntent la RD1075 la rendent peu attractive pour les cyclistes. Aussi, une réflexion est en cours pour l'aménagement d'un itinéraire alternatif passant par le chemin de Beaudine, actuellement non revêtu, pour effectuer la jonction entre Chirens et la Vallée de la Valdaine. Le projet ne prévoit donc pas de bandes cyclables le long de la RD1075.

## Des aménagements pour les transports en commun et l'autostop organisé

Sur la RD50D, l'actuel arrêt de la Guilletière demeurera à son emplacement existant et continuera à être desservi par la ligne F (Montferrat - Voiron), par la ligne de transport à la demande reliant Montferrat, Biliou et Voiron, ainsi que par deux lignes de transport scolaire.

Sur la RD82, l'arrêt de l'Arsenal est déplacé pour se rapprocher du nouveau parking relais. Il sera aménagé en alvéole, c'est-à-dire en dehors de la chaussée, ce qui permet aux autres véhicules de dépasser les bus en toute sécurité lorsqu'ils sont à l'arrêt. Il desservira les actuelles lignes de transport en commun : la ligne de cars régions T42 (Pont de Beauvoisin - Voiron), la ligne E (Saint-Geoire-en-Valdaine - Voiron) ainsi que deux lignes scolaires.

Sur la RD1075, la CAPV étudie la création d'une nouvelle ligne de bus régulière Montferrat-Voiron. Dans cette éventualité, le Département prévoit les plateformes nécessaires à la possible création de deux nouveaux points d'arrêts pour les transports en commun et pour un service de covoiturage organisé.

## Des aménagements pour les piétons

Le projet intègre des aménagements sécurisés dédiés aux piétons, afin qu'ils puissent circuler sereinement entre les arrêts de transports en commun situés sur la RD1075, sur la RD82 et le parking relais. Cela se fera notamment par le biais d'une traversée et d'une rampe piétonnes sur la RD1075 offrant un cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite. Tous ces aménagements seront éclairés.

## Quels bénéfices attendus ?

1. Avec le réaménagement du carrefour en giratoire, la sécurité et la fluidité seront améliorées notamment aux heures de pointe.
2. Avec la connexion de la RD50D au futur giratoire, un carrefour pourra être supprimé sur la RD1075 pour une meilleure sécurité des usagers.
3. Avec l'intégration d'un parking relais et des aménagements pour sécuriser les cheminements piétons, l'usage des lignes de transport en commun sera facilité.
4. Avec la mise en place d'un arrêt dédié à l'autostop organisé et la mise à disposition d'un parking relais, les pratiques d'autopartage seront encouragées.
5. Avec la création de bandes cyclables, la pratique du vélo sera sécurisée.



## 2. La prise en compte des enjeux environnementaux

Soucieux de l'impact de ses projets routiers, le Département a mené des études spécifiques pour intégrer au mieux l'aménagement dans son environnement. Qu'il s'agisse de l'eau, du paysage, de la biodiversité ou de l'acoustique, les principaux enjeux ont été étudiés et des solutions intégrées dans la conception du projet.

### Protéger la ressource hydraulique

Avec la présence des marais, la ressource en eau est particulièrement vulnérable dans le secteur. Aussi, l'assainissement actuel sera repris dans le périmètre du projet afin d'y intégrer un réseau permettant de collecter et traiter les eaux de chaussée s'écoulant de la RD1075, des abords du carrefour giratoire et du parking relais. Ainsi, un bassin d'écrêtement de 7 250 m<sup>2</sup> – sorte de réservoir pour maîtriser les crues – sera créé. Situé entre la RD1075 et le parking relais, il permettra par ailleurs de traiter la pollution chronique des eaux et de confiner une éventuelle pollution accidentelle.

*Le dossier Loi sur l'eau a été déposé à la Direction Départementale des Territoires à l'automne 2021.*

### Prendre en compte l'insertion paysagère du futur aménagement

Le Département a été particulièrement attentif à l'intégration paysagère du futur carrefour, pour prendre en compte les enjeux écologiques et respecter une insertion harmonieuse du futur aménagement dans son environnement. Les aménagements ainsi envisagés prévoient de végétaliser le virage de la route de Biliou, d'installer des bouquets d'arbres en divers points du périmètre, de planter plusieurs lisières faites d'arbustes le long de la RD82 et de la RD50D, mais aussi un traitement paysager du parking relais. Ces plantations permettront de préserver les vues sur l'horizon et de recréer des habitats favorisant la nidification des oiseaux et le transit des chauves-souris. Par ailleurs, tous les arbres et arbustes plantés seront des essences locales.

### Limiter au maximum l'impact sur l'environnement

Bien que le projet soit situé à proximité de zones humides et d'une zone classée Natura 2000, l'analyse des incidences menée suite à l'inventaire faune-flore montre que les aménagements prévus auront des impacts faibles à modérés sur les espèces sensibles. Plusieurs mesures sont néanmoins envisagées afin de les éviter ou de les réduire davantage encore :

- le calendrier des travaux sera adapté pour respecter le cycle de vie de la faune locale ;
- des mesures sont prévues pour limiter la prolifération des espèces invasives ;
- des barrières seront installées afin que la petite faune n'entre pas sur le chantier ;
- la pollution lumineuse sera réduite au maximum avec notamment une extinction nocturne de l'éclairage ;
- des refuges pour les reptiles seront installés ;
- les habitats repérés vont être balisés et préservés.

A noter que la plantation de haies et d'arbustes (favorables aux besoins de la faune) comme la création du bassin d'écrêtement (améliorant le traitement de la pollution des eaux) font partie intégrante des mesures de protection de l'environnement.

*Le projet a été porté à connaissance de la DREAL à l'automne 2021.*

### Anticiper la question acoustique

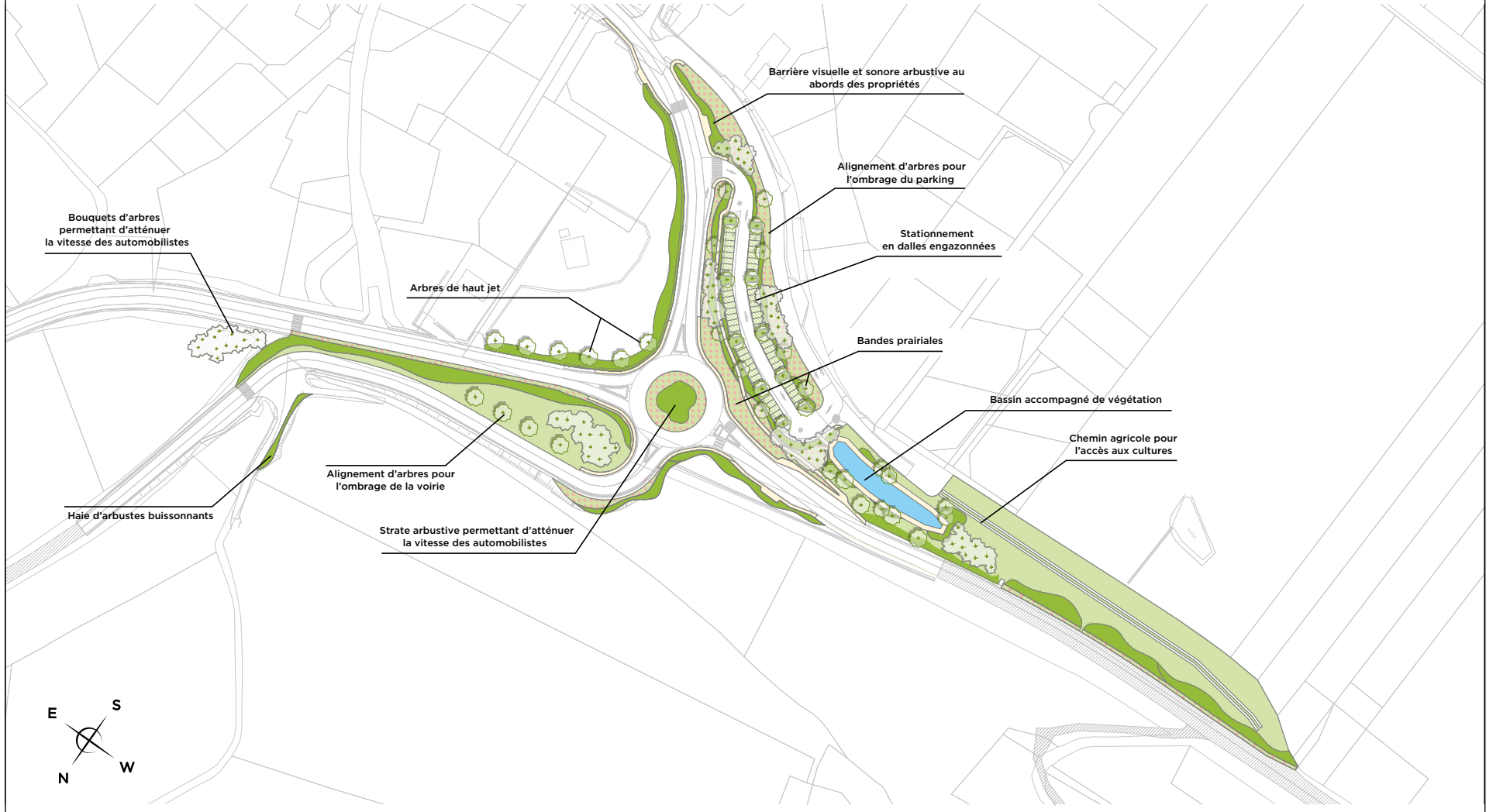
Ces nouveaux aménagements, et en particulier la création des nouvelles bretelles du giratoire, induiront à terme une évolution acoustique aux abords du futur aménagement. L'étude acoustique réalisée à partir d'une modélisation 3D montre que cette évolution sera positive pour la plupart des riverains, notamment grâce à la mise en impasse de la portion de la RD82 desservant le carrefour actuel.

Dans tous les cas, l'étude montre que les seuils réglementaires sont respectés, à savoir une augmentation du niveau sonore limitée à +2 dBA.



AMÉNAGEMENT PAYSAGER PROPOSÉ

PLAN TECHNIQUE





## PARTIE 3 LA DÉMARCHE DE CONCERTATION ET LE CALENDRIER DU PROJET

*L'aménagement du carrefour de l'Arsenal est soumis à concertation au titre de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme. Le Département de l'Isère, maître d'ouvrage du projet, organise cette concertation pour informer et associer le public concerné aux prises de décisions.*

*\* Dans le strict respect des protocoles sanitaires en vigueur et sous réserve de l'évolution de la situation liée à la crise sanitaire. Pass sanitaire exigé. Retrouvez les informations actualisées relatives aux modalités d'organisation des réunions publiques sur : [www.isere.fr/les-projets/carrefour-arsenal](http://www.isere.fr/les-projets/carrefour-arsenal)*

### 1. La concertation

#### Pourquoi une concertation ?

Aujourd'hui, les études sur le projet d'aménagement du carrefour de l'Arsenal sont suffisamment avancées pour organiser une concertation. Celle-ci vise plusieurs objectifs :

- informer le public grâce à une présentation du projet complète, accessible et transparente ;
- permettre à chacun de s'exprimer et de formuler ses observations ou propositions ;
- apporter les réponses aux interrogations.

#### Comment s'informer et contribuer ?

- Dans les **mairies de Chirens, Massieu et Billieu**, retrouvez le dossier de concertation et le registre pour déposer vos contributions.
- En ligne, retrouvez le **dossier de concertation** ainsi qu'un **formulaire de contribution**, à l'adresse : [www.isere.fr/les-projets/carrefour-arsenal](http://www.isere.fr/les-projets/carrefour-arsenal).
- Lors de la **réunion publique\*** organisée le 18 janvier, de 18h à 20h, à la mairie de Chirens dans la salle Maurice Rival.
- Lors de la **permanence d'information**, qui se tiendra le 25 janvier, de 17h à 19h, à la mairie de Chirens.



#### Et après ?

Préalable à l'enquête publique, la concertation constitue une étape clé dans l'élaboration du projet. Lorsqu'elle s'achèvera, le Département de l'Isère analysera l'ensemble des avis et propositions recueillis au sein d'un bilan de la concertation. Il affinera et précisera ensuite son projet en intégrant, dans la mesure du possible, les contributions. Le nouveau dossier de présentation du projet, issu de cette phase, constituera la base des discussions au moment de l'enquête publique. Celle-ci devrait se tenir en septembre 2022. Elle permettra de valider définitivement le projet auprès des publics concernés et de lancer la réalisation des aménagements retenus.

## 2. Le calendrier du projet

### Votre avis compte !

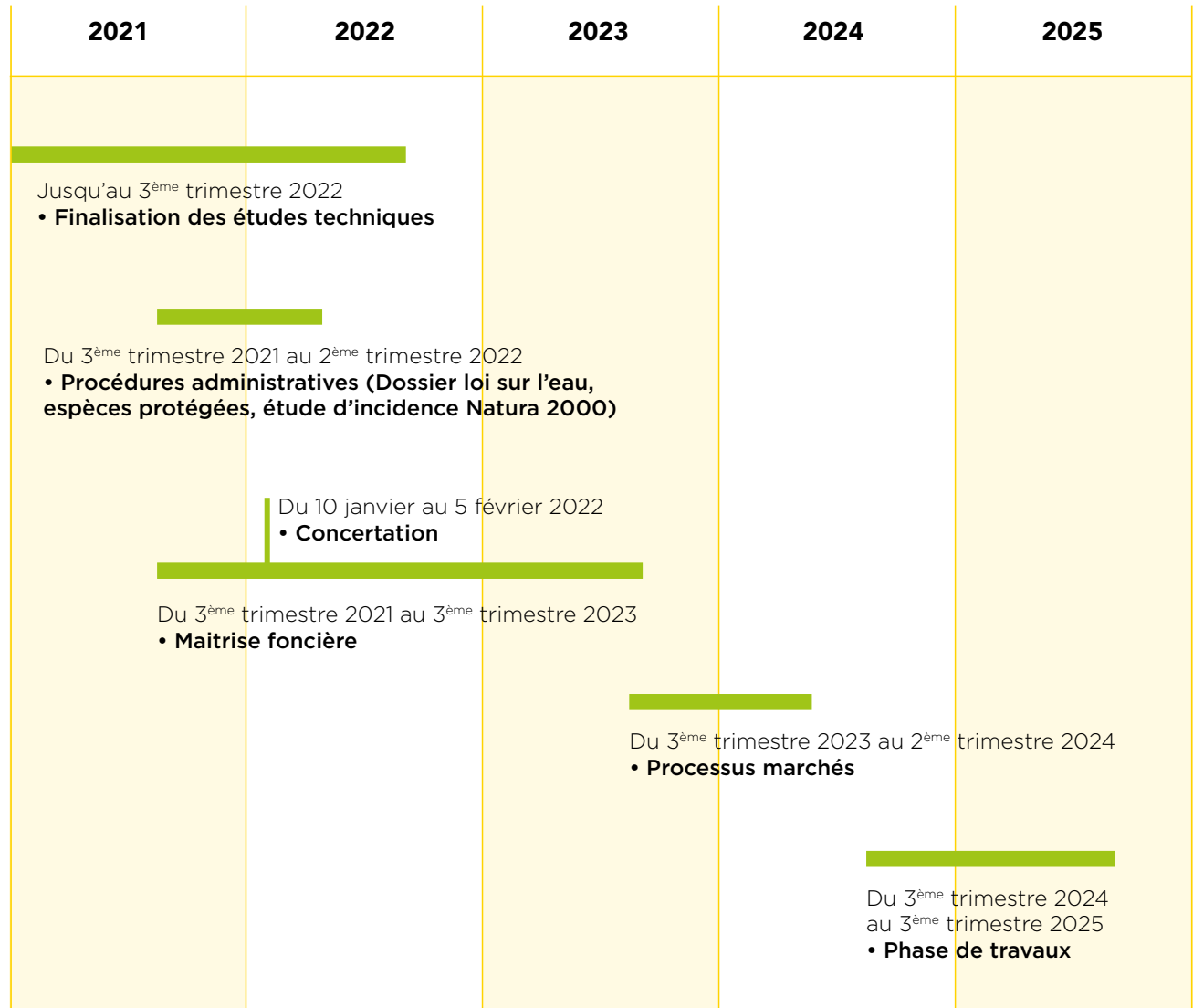
En tant qu'habitant du territoire,  
le Département sollicite tout  
particulièrement votre avis sur :

- Les équipements du parking relais.
- Les fonctionnalités des cheminements piétons et vélos.
- Les aménagements paysagers.

Le projet est aujourd'hui  
estimé à

# 2,7 M

D'EUROS





**D**  
82 | 1075  
**R**

## CARREFOUR DE L'ARSENAL

RÉALISATION D'UN GIRATOIRE  
ET D'AMÉNAGEMENTS  
SÉCURISÉS POUR LES DIFFÉRENTS  
MODES DE DÉPLACEMENT